

Rouen, le 1<sup>er</sup>. Janvier 1817.

Messieurs Mes Frères Bourdillat & Co  
Marseille

Nous avons l'honneur de vous informer qu'encouragés par de nombreux amis, nous venons de former en cette ville un établissement sous la raison de J<sup>ques</sup>. SALAVY, BOURDILLAT et C<sup>e</sup>. Voici nos signatures, dont nous vous prions prendre note.

Nous nous occuperons essentiellement de la réception, réexpédition, ventes et achats de toutes marchandises pour compte d'amis; nolisemens de navires et recouvrements locaux.

Le transit étant devenu une branche importante pour notre place, et qui exige des soins particuliers, nous pourrons d'autant mieux répondre à la confiance de nos amis, que notre sieur J. SALAVY a acquis toute expérience à cet égard par un long séjour à Châlons-sur-Saône, où il était chef d'une des principales maisons.

Enfin, Messieurs, les connaissances locales que notre sieur BOURDILLAT a aussi acquises, la réunion de nos moyens, et le zèle qui nous dirigera pour les intérêts de nos commettans, nous font espérer que vous voudrez bien nous honorer de votre confiance.

Agréez l'assurance de notre dévouement.  
J<sup>ques</sup>. SALAVY, BOURDILLAT ET C<sup>e</sup>.

Notre sieur J<sup>ques</sup>. SALAVY signera :

J<sup>ques</sup> Salavy Bourdillat & Co

Notre sieur J. BOURDILLAT signera :

J. Salavy Bourdillat & Co

Nous aimons



le plus grand plaisir à vous être utile  
et à vous prouver combien  
je suis votre dévoué  
et constant serviteur  
Le plus dévoué  
et constant serviteur  
L. D.

M. J. P. P.

M. J. P. P.